

Compte rendu de séance

Séance du 31 Juillet 2017

L' an 2017 et le 31 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BENOÎT Ludivine, BÉCHU Séverine, CHARLAND Béatrice, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, LEBERT Eric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DECAUDIN Hubert à M. BRIQUET Thierry

Absent(s) : M. STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 24/07/2017

Date d'affichage : 24/07/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture

le : 01/08/2017

et publication ou notification

du : 01/08/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme PERNIER Ninfa

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ATELIER RELAIS - MODIFICATION DE DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ 30 ET 40 - D2017055
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE - D2017056
PROMESSE DE VENTE SCI CAYCIE - D2017057
ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DES ÉTANGS - D2017058
PROJET DE CESSION D'UN BIEN APPARTENANT A L'ETAT - D2017059

DECISION PRISE PAR LE MAIRE DEPUIS LE 30 JUIN 2017

Remboursement au budget communal des salaires de l'exercice 2016 par le budget annexe de l'eau réf. : 2017010

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

VU la délibération n°2014 026 en date du 4 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,

VU la délibération n°2013/018 du 4 mars 2013 ayant pour objet le remboursement forfaitaire des salaires au budget de la Commune par le service annexe de l'eau, et indiquant notamment que le pourcentage à appliquer pour le calcul de la participation annuelle par le Service des Eaux est de 3% de la masse salariale globale des employés titulaires de la commune.

D É C I D E

Article 1^{er} : Le montant de la participation du Service des Eaux sur le budget communal, pour l'année 2016 sur 2017, sera de 9 760.58 € (neuf mille sept cent soixante euros et cinquante-huit centimes).

Remplacement de conduite d'alimentation en eau potable – Allée des Pêcheurs réf : 2017011

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

VU la délibération n° 2014/026 du 7 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur la conduite d'alimentation en eau potable - Allée des Pêcheurs

D É C I D E

Article 1er :

Est accepté le devis de la société :

- VAUVELLE pour un montant de trente-huit mille quatre cent trente-quatre euros (38 434.00 € HT)

ATELIER RELAIS - MODIFICATION DE DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ 30 ET 40 réf : D2017055

Monsieur Didier DEVIN rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par un contrat de location avec la Société 30 et 40, concernant le local loué dans la Zone d'Activité de Fontenay sur Loing.

A la demande du locataire, un nouveau contrat de location doit être établi en son nom propre, à partir du 1er août 2017, dans les mêmes conditions.

Le contrat sera accordé pour une durée de trois ans, il prendra fin le 31 juillet 2020.

Il sera renouvelé par tacite reconduction, le montant du loyer mensuel est fixé à 611.29 euros TTC, assujetti à la TVA, révisable tous les ans selon les indices en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** qu'un nouveau contrat de location soit établi à Monsieur HENRI Michel, dans les conditions citées ci-dessus.
- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat de location

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE réf : D2017056

Madame Nadia MARTIN expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures dans le cadre d'un avancement de grade, après la réussite d'un examen professionnel

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de créer à compter du 1er octobre 2017 un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelon 6 de rémunération, de 35h hebdomadaires,
- **Dit que** l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- **Complète** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **Dit que** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

PROMESSE DE VENTE SCI CAYCIE réf : D2017057

Monsieur Didier DEVIN rappelle que le 12 avril 2017, le conseil municipal a délibéré favorablement au projet d'achat d'un terrain communal au profit de la Société Civile Immobilière CAYCIE ou toute autre personne morale lui venant en substitution, moyennant que la promesse de vente soit signée dans un délai de 3 mois (soit avant le 12 juillet 2017)

Du fait de contraintes administratives, il est proposé de porter ce délai au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Dit** que la promesse de vente devra être signée avant le 31 décembre 2017
- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente

ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DES ÉTANGS réf : D2017058

Vu que l'Agglomération Montargoise réalise des travaux d'assainissement collectif rue des Étangs, il est opportun de prolonger ce réseau pour raccorder les habitations situées sur la commune de Fontenay-sur-Loing.

Le plan de zonage d'assainissement sera modifié pour inclure ces travaux lors de la prochaine révision de celui-ci.

Il est demandé aux conseillers municipaux, d'autoriser la commune à réaliser les travaux du réseau d'assainissement collectif.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de fonds émanants du Conseil Départemental ou d'autres organismes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à lancer les travaux auprès de l'entreprise MERLIN TP (qui réalise les travaux de l'AME) pour un montant HT de 17 458.18 €
- **Autorise** le Maire à signer une convention avec l'AME pour la prise en charge des eaux usées.
- **Fixe** le tarif de la taxe de raccordement à mille trois cent cinquante euros (1 350.00 €) payable en quatre mensualités sur un an.
- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à créer, si nécessaire, un budget annexe
- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental ou de tout autre organisme.
- **Sollicite** le préfinancement des travaux

PROJET DE CESSION D'UN BIEN APPARTENANT A L'ETAT réf : D2017059

Monsieur Didier DEVIN informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de SNCF Immobilier faisant part du projet de cession de la gare de Fontenay sur Loing.

La commune dispose d'un délai de deux mois pour faire connaître à SNCF Mobilités son intention d'acquérir ce bien

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire, vu l'intérêt patrimonial, à signifier à SNCF Mobilités l'intention de la commune de se porter acquéreur de la gare sous réserve des conditions de prix, de l'état du bien et des servitudes qui y sont associées.
- **Charge** le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités

AFFAIRES DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Compte rendu du SMIRTOM en date du 30 juin 2017
- Information de la gendarmerie des infractions constatées par les radars
- Compte rendu du comité syndical de la fourrière animale (possibilité de le consulter en mairie)
- Evolution des travaux sur la voie ferrée et arrivée en décembre 2017 des premiers nouveaux trains Regio 2N
- Informations concernant l'étude de la suppression du PN 24
- La Gâtinaise des Artistes, le Relais de Fontenay remercient la commune de Fontenay sur Loing pour les subventions attribuées en 2017.
- Ecole Sainte Jeanne D'Arc, remercie la commune de Fontenay sur Loing pour la participation au séjour à COCICO de cinq enfants.
- Le Comité des Fêtes remercie la municipalité et le service technique pour l'aide apportée lors du 18^{ème} vide grenier.
- Remerciements d'administré pour une intervention sur la canalisation d'eau

QUESTIONS DIVERSES

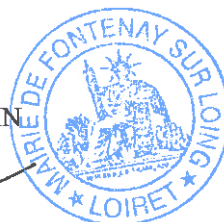
Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le 12 septembre 2017, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes

Le Maire,

Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le : 3 août 2017